

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM_18122023_16-DE

Bordereau de signat

DCM_18122023_16

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/12/2023	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	22/12/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> (Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-18/12-16 Subvention auprès de l'association « Au Fil de l'Yaigne » /Création d'un jeu de société

L'association « Au Fil de l'Yaigne » par l'intermédiaire de son Président, a conçu un jeu de société appelé « Bacter'Eat ». Il s'agit d'un jeu ludique concernant le cycle de l'épuration de l'eau.

Le budget pour la création de ce jeu est d'un montant global de 4 380 € TTC :

- 1 740 € TTC pour le graphisme
- 720 € TTC pour l'impression
- 1 920 € TTC ainsi que la fabrication des 50 premières boîtes.

La commune a été sollicitée afin de verser une aide financière pour ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Au Fil de l'Yaigne » permettant d'aider à la réalisation de ce jeu.

La Commission environnement s'est réunie afin d'étudier cette demande. Elle propose de verser la somme de 500 € à l'association en demandant à celle-ci, de fournir à la commune 2 boîtes de jeu pour les écoles, et également d'effectuer plusieurs interventions auprès des enfants dans le cadre scolaire.

Vu l'avis de la Commission Environnement ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Au Fil de l'Yaigne » afin de participer à la création du jeu « Bacter'Eat ».
- ✓ **Précise** que l'association « Au Fil de l'Yaigne » fournira deux boîtes de jeu destinées aux écoles de la commune ainsi que plusieurs interventions auprès des enfants dans le cadre scolaire.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE